

Déclaration des EIGS sur le portail unique de signalement : pouvons-nous mieux faire ?

Alban GUIBERT, Médecin coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins
Camille GIORDANO, Directrice adjointe, chargée des affaires générales, des relations avec les usagers et de la qualité
Corinne LAURENT, Ingénieur qualité
Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse



Le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables, créé en mars 2017, a pour objectif de renforcer la vigilance en matière de sécurité sanitaire et de simplifier les démarches de signalement. Il permet notamment la déclaration des Evénements Indésirables Graves associés à des Soins (EIGS). Les derniers indicateurs chiffrés nationaux sur le nombre de signalements réalisés montrent néanmoins un manque d'exhaustivité sur le nombre d'événements renseignés, d'origine multifactorielle.

Notre travail présente l'évolution du nombre et de la typologie des EIGS survenus dans notre structure, en perspective avec les signalements externes réalisés sur le portail national de déclaration par notre établissement.

Méthode : analyse des EIGS sur les années 2018 et 2019 selon leur typologie, leur conséquence et l'existence ou non d'une déclaration externe à l'établissement.

Résultats 2018

3 867 fiches d'événements indésirables (FEI) traitées
dont 841 EI associés aux soins (EIAS)

26 EIGS recensés
soit 3,1% des EIAS

6 décès – 15 mises en jeu du pronostic vital – 5 déficits fonctionnels permanents

9 EIGS vigilances

17 EIGS hors vigilances

100%
déclarés en externe
(circuits spécifiques dédiés)

12%
déclarés sur le portail
national de signalement

Résultats 2019

3 773 fiches d'événements indésirables (FEI) traitées
dont 651 EI associés aux soins (EIAS)

27 EIGS recensés
soit 4% des EIAS

4 décès – 22 mises en jeu du pronostic vital – 1 déficit fonctionnel permanent

11 EIGS vigilances

16 EIGS hors vigilances

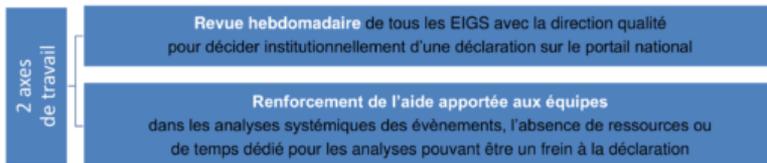
100%
déclarés en externe
(circuits spécifiques dédiés)

25%
déclarés sur le portail
national de signalement

Discussion

Les vigilances sont les événements les plus représentés dans les déclarations externes, toutes signalées en dehors du portail national unique de déclaration. **La coexistence des deux systèmes de déclaration et un circuit spécifique de signalement bien établi dans notre établissement sont deux facteurs expliquant la faible utilisation du portail unique de déclaration des EIGS relevant d'une vigilance.**

Bien qu'ayant doublé entre 2018 et 2019, la proportion d'EIGS déclarés par notre établissement hors vigilance sur le portail national unique reste faible (25% en 2019).



Le suivi du taux de déclaration des EIGS sur le portail national permettra d'évaluer la maturité de notre établissement dans l'utilisation de cet outil et sa culture du partage d'expérience.

Conclusion :

Le taux de déclaration des EIGS de notre établissement sur le portail national de déclaration reste faible, bien qu'ayant progressé entre 2018 et 2019. **La coexistence de systèmes de déclaration spécifiques pour les vigilances et du portail unique est un frein à l'utilisation du portail.** Des actions ciblées devront permettre de progresser dans notre taux de déclaration.